



**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Brussels, october 1983.

European Regional Development Fund : 1 897 million ECU in 1982 for the
poorest regions in the Community

(Eighth Annual Report (1982) on the European Regional Development Fund (1))

The Commission has just approved the Eighth Annual Report on the activities of the European Regional Development Fund in 1982.

The ERDF is the main financial instrument of Community regional policy. However, the ERDF cannot alone alleviate the Community's severe regional problems, since its resources represent only about one tenth of what Member States spend on developing their less-favoured regions. Its contribution is supplemented by improved coordination of national regional policies, based especially on regional development programmes, the regional impact assessment of other Community policies and the assessment of regional policies (Periodic Report).

Total assistance from the ERDF in 1982 amounted to 1 897 million ECU (2), an increase of 11% over the previous year.

Main developments in 1982

The revision of the ERDF Regulation, which the Commission had proposed in October 1981 (3), was discussed by the Council's subordinate bodies throughout the year but no agreement was reached. In 1982, pending a Council decision on the new ERDF Regulation, the Commission decided to renew the 1981 quotas for the distribution of quota section resources.

The year 1982 was also noteworthy for the implementation of the specific regional development measures ("non-quota measures") adopted by the Council in October 1980 and the Commission's proposal for a second series of non-quota measures presented in November (4).

(1) COM (83)566 final

(2) for the quota section, grant decisions are expressed in national currencies. The sums expressed here in ECU do not reflect fluctuations in exchange rates during the year, since they were converted at the rates obtaining in January 1982. For the non-quota section, granted decisions are expressed in ECU.

(3) P-65 of 1981

(4) P-60 of 1982

ERDF : quota section

Under the quota section, which accounts for 95% of the Fund's resources, the Commission granted 1 862 million ECU for 3 262 investment projects and 2 million ECU for eight feasibility studies. The projects financed were chosen from more than 5 000 projects submitted to the Commission by the Member States. Payments amounted to 951 million ECU, i.e. 94% of the amount set aside in the budget.

Of the assistance granted, 13% was allocated for investment in industry and the services sector, (1975-1982 : 21%), which should create or maintain more than 48 000 jobs.

The remaining 87% went to infrastructure investment : most of the projects funded in this category concerned transport or water supply works. Investment in infrastructure also helps to promote employment, since, in addition to the construction work involved, it provides a basis for establishing and developing job-creating activities.

The assistance granted for infrastructure projects in 1982 again exceeded the 70% ceiling laid down by the ERDF Regulation. The low level of investment in the industrial, craft and service sectors is largely due to the economic situation. The Commission is concerned, however, by the low level of resources allocated to the productive sector.

The regions which in 1982 received the highest per capita level of assistance from the quota section of the ERDF are among the poorest in the Community - in Greece, the Mezzogiorno, Greenland, Ireland, Northern Ireland and the French overseas departments.

The funds allocated to Greece, Ireland, Italy and the United Kingdom exceeded the quotas for those countries, whereas the quotas for other countries, notably Belgium, Germany and the Netherlands, were not fully utilized. This imbalance should be corrected in 1983.

ERDF non-quota section

Under the non-quota section, the ERDF grants assistance not to individual projects but to special multiannual programmes submitted by the Member States and approved by the Commission. Each programme consists of a package of measures designed to promote economic development in areas which are in difficulty. The first series of five non-quota measures was adopted by the Council in 1980. For these first non-quota measures, nine implementing programmes should be approved by the Commission; six programmes were approved in 1981 and two in 1982; and one programme relating to steel areas in Italy is still awaited. The two programmes adopted in 1982 relate to areas in the United Kingdom which are particularly hard hit by the crisis in the steel and shipbuilding industries.

ERDF assistance for non-quota measures in 1982 totalled 32.7 million ECU.

Assistance granted to non-quota programmes

Programme	Total allocation over 5 years mil. ECU	1981 commitments mil. ECU	1982 commitments mil. ECU	1981 and 1982 commitments as % of total allocation
France (enlargement)	55	15,56	12,67	51.3
Italy (energy)	16	5,03	-(1)	31,4
Italy (enlargement)	65	16,13	-(1)	24,8
Ireland (border areas)	16	3,22	-(1)	20,1
United Kingdom (border areas)	8	0,47	-(1)	5,9
United Kingdom (steel areas)	33	-	12,76	38,7
United Kingdom (shipbuilding areas)	17	-	6,51	38,3
Belgium (steel areas)	6	0,17	0,80	16,2
Total	216	40,58	32,74	33,9

(1) As the first part allocation granted to these programmes in 1981 was not fully used up, no applications for commitment were submitted in 1982.

New proposals for non-quota Regulations

In November 1982 the Commission transmitted to the Council a second series of six non-quota measures (1) involving total ERDF assistance of 710 million ECU over five years. The proposed measures fall into three groups : the reinforcement and extension of measures already being carried out, with particular emphasis on the measure to help steel areas, the extension of certain measures to include Greece (enlargement and energy measures) and a new measure to help areas dependent on the textile and clothing industries. These Regulations have not yet been adopted by the Council.

Utilization of ERDF appropriations

The commitment appropriations and payment appropriations available for the quota section in 1982 were almost entirely utilized. The appropriation for the non-quota section, however, were used only in part (29% of commitment appropriations and 64% of payment appropriations). This was due to the fact that the non-quota measures did not get under way until 1981. Nevertheless, 34% of the total allocation for the five years has been used in the first two years (1981 and 1982).

(1) P - 60 of 1982.



INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEDLEDELSE
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE Bruxelles, octobre 1983.

FEDER : 1897 Mio ECU en 1982 pour les régions les plus défavorisées de la Communauté
(Huitième rapport annuel du Fonds européen de développement régional 1982 (1)).

La Commission vient d'approuver le huitième rapport annuel sur les activités du Fonds européen de développement régional (exercice 1982).

Le FEDER est le principal instrument financier de la politique régionale communautaire. Mais le FEDER ne peut, seul, pallier aux sévères problèmes régionaux de la Communauté, ses ressources ne représentant qu'environ un dixième de ce que les Etats membres dépensent pour le développement de leurs régions défavorisées. Son action est complétée par le développement de la coordination des politiques régionales nationales au moyen surtout des programmes de développement régional, de l'analyse de l'impact régional des autres politiques communautaires, et de l'évaluation des politiques régionales (rapport périodique).

Au total les concours du FEDER décidés par la Commission se sont élevés en 1982 à 1897 Mio ECU (2), ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente.

Faits marquants en 1982

La révision du règlement FEDER que la Commission avait proposée en octobre 1981 (3) a été discutée aux instances du Conseil tout au long de l'année sans qu'un accord ait pu être trouvé. En 1982, dans l'attente d'une décision du Conseil sur le nouveau règlement FEDER, la Commission avait décidé de reconduire les quotas valables en 1981 pour la distribution des ressources de la section sous quota.

L'année 1982 a aussi été caractérisée par la mise en oeuvre des actions spécifiques de développement régional, dites "actions hors quota", adoptées en octobre 1980 par le Conseil, et par la proposition de la Commission d'une deuxième série d'actions hors quota en novembre 1982 (4).

(1) COM (83) 566 final

(2) Pour la section sous quota, les décisions de concours sont prises en monnaies nationales. Les montants exprimés ici en ECU ne reflètent pas les variations des taux de change au cours de l'année, la conversion ayant été effectuée aux taux de janvier 1982. Pour la section hors quota les décisions de concours sont prises en ECU.

(3) P-65 de 1981

(4) P-60 de 1982

FEDER: section sous quota

Dans le cadre de la section sous quota qui représente 95 % des ressources du Fonds, la Commission a décidé d'accorder un concours financier de 1862 Mio ECU à 3262 projets d'investissement et de 2 Mio ECU pour 8 études de faisabilité. Les projets financés ont été choisis parmi plus de 5.000 projets présentés par les Etats membres à la Commission. Les paiements se sont élevés à 951 Mio ECU, soit 94 % du montant prévu au budget.

13 % (1975-1982: 21 %) des concours ont été destinés à des investissements dans les secteurs de l'industrie et des services. Par ces investissements plus de 48.000 emplois devraient avoir été créés ou maintenus.

87 % du concours ont été destinés à des investissements d'infrastructure: les projets financés dans cette catégorie concernent surtout les infrastructures de transports et les infrastructures hydrauliques. Les investissements en infrastructures contribuent aussi à favoriser l'emploi, puisque outre les travaux réalisés, ils constituent la base pour l'implantation et le développement d'activités créatrices d'emplois.

Les concours octroyés aux projets d'infrastructure ont encore dépassé en 1982 le plafond de 70 % prévu par le règlement du FEDER. La situation économique explique largement la faiblesse des investissements dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services. La Commission est toutefois préoccupée par la faible part des ressources consacrées au secteur productif.

Les régions qui, par habitant, ont reçu en 1982 le concours FEDER le plus élevé dans le cadre de la section sous quota comptent parmi les plus pauvres de la Communauté. Il s'agit d'une série de régions en Grèce et dans le Mezzogiorno, au Groenland, en Irlande, en Irlande du Nord et dans les Départements français d'Outre-mer.

Les concours accordés à la Grèce, à l'Irlande, à l'Italie et au Royaume-Uni ont été plus élevés que la totalité des crédits qui étaient réservés à ces pays. Par contre, d'autres pays et notamment la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas n'ont pas épuisé les crédits à leur disposition. La compensation devrait normalement se faire en 1983.

FEDER: section hors quota

Dans le cadre de sa section hors quota, le FEDER n'accorde pas de concours à des projets individuels mais à des programmes spéciaux pluriannuels présentés par les Etats membres et approuvés par la Commission. Chaque programme comporte un ensemble de mesures destinées à favoriser le développement économique de certaines zones en difficulté. La première série de cinq actions hors quota avait été adoptée par le Conseil en 1980. Pour ces premières actions hors quota, neuf programmes de mise en oeuvre devaient être approuvés par la Commission. Six de ces programmes ont été approuvés en 1981, deux en 1982. Un programme concernant des zones sidérurgiques en Italie est encore en suspens. Les deux programmes adoptés en 1982 concernent certaines zones au Royaume-Uni qui sont particulièrement frappées par la crise dans les secteurs de la sidérurgie et de la construction navale.

En total, le concours du FEDER aux actions hors quota s'est élevé à 32,7 Mio ECU en 1982.

Concours octroyés aux programmes "hors-quota"

Programmes	Dotation globale sur 5 ans Mio ECU	Engagements 1981 Mio ECU	Engagements 1982 Mio ECU	% des engagements en 1981 et 1982 par rapport à la dotation
France (Elargissement)	55	15,56	12,67	51,3
Italie (Energie)	16	5,03	-(1)	31,4
Italie (Elargissement)	65	16,13	-(1)	24,8
Irlande (Zones front.)	16	3,22	-(1)	20,1
Royaume-Uni (Zones frontalières)	8	0,47	-(1)	5,9
Royaume-Uni (Zones sidérurgiques)	33	-	12,76	38,7
Royaume-Uni (Construction navale)	17	-	6,51	38,3
Belgique (Zones sidérurgiques)	6	0,17	0,80	16,2
Total	216	40,58	32,74	33,9

(1) La 1ère tranche de concours accordé à ces programmes en 1981 n'ayant pas été totalement épuisée, des demandes d'engagement n'ont pas été introduites en 1982.

Nouvelles propositions de règlements hors quota

En novembre 1982, la Commission a proposé une deuxième série de six actions hors quota (1) qui bénéficieraient d'un concours FEDER total de 710 Mio ECU sur une période de cinq ans. Les actions proposées comportent trois volets: Le renforcement et l'extension d'actions déjà en cours avec un accent particulier sur l'action en faveur de zones "sidérurgiques", l'extension de certaines actions à la Grèce (actions "élargissement" et "énergie"), une nouvelle action en faveur de "zones du textile et de l'habillement". Ces règlements n'ont pas encore été adoptés par le Conseil.

Utilisation des crédits FEDER

Les crédits d'engagement et les crédits de paiement disponibles en 1982 pour la section sous quota ont été utilisés dans leur quasi-totalité. Pour la section hors quota seulement 29 % des crédits d'engagement disponibles et 64 % des crédits de paiement disponibles ont été absorbés. Ce retard s'explique par le fait que les actions hors quota n'ont démarré qu'en 1981. Néanmoins 34 % de la dotation totale pour cinq ans ont été utilisés pendant les deux premières années (1981 et 1982).

(1) P-65 de 1982